

DECLARATION SUR HONNEUR

« Je déclare sur l'honneur que ce TFE a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

FATOU DIA

REMERCIEMENTS:

Ce travail est le résultat d'une année de formation en Sciences Politiques et de rencontres riches en savoir avec des personnes qui m'ont conseillé et assisté au cours de ma formation et particulièrement au cours de la réalisation de ce travail. J'aimerais tout d'abord remercier mon encadreur Madame Pauline PIRLOT qui m'accompagne de la formulation du sujet à la réalisation de ce travail. Elle a été disponible tout en portant un intérêt particulier à mon travail.

Je remercie aussi l'ensemble de mes professeurs dont les enseignements m'ont permis d'avoir des outils nécessaires pour réaliser ce travail et en particulier le Professeur Benoît RIHOUX et son équipe. Leurs cours m'ont permis non seulement d'acquérir les bases nécessaires pour la réalisation de ce travail mais aussi et surtout des connaissances qui me serviront dans tous mes futurs travaux de recherches.

Je ne saurais terminer sans remercier ma famille qui, bien que loin, m'a apporté son soutien inconditionnel dans toutes les épreuves aux quelles j'ai dû faire face pour la réalisation de ce travail en particulier et dans la vie quotidienne en général. Et je remercie aussi mes amis et collègues qui n'ont toujours soutenus dans toutes épreuves.

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Introduction générale.....	4
PARTIE I. Revue de la littérature sur la politique étrangère de l'UE en matière de sécurité et Contextualisation de situation sécuritaire du Sahel.....	7
Chapitre I. l'UE ; un acteur non étatique de la scène internationale.....	8
I. L'UE, un acteur à part entière de la scène internationale.....	8
II. La vision libérale de l'UE comme Soft Power.....	10
Chapitre II. Contextualisation de la situation sécuritaire et l'intervention des puissances extérieures au Sahel.....	14
I. Complexe Régional de Sécurité.....	14
II. Multiplicité des acteurs.....	16
III. Que font les différents acteurs pour la sécurisation du Sahel ?.....	17
1. Les Etats Unis.....	18
2. L'Union africaine.....	18
3. La France.....	20
PARTIE II. Test empirique des hypothèses.....	23
Chapitre I. Processus de sécurisation du Sahel : l'UE comme « soft power ».....	24
I. La capacité d'influence de l'UE sur la question sécuritaire au Sahel.....	25
1. Elargissement de la notion de sécurité.....	25
2. La volonté européenne d'assurer la sécurité au Sahel via la coopération.....	25
II. L'aide au développement économique: une arme de l'UE dans le processus de sécurisation du Sahel.....	26
1. L'aide au développement : un mécanisme dans les processus de sécurisation de zones en conflit militaire.....	27
2. EUCAP, une mission de l'UE active dans le secteur de la sécurité au Sahel...	28
3. EUTM, une réponse de l'UE à la crise malienne.....	28

Chapitre II. La Politique Sécuritaire de l'UE dans le Sahel: une Politique complémentaire.....	31
I. Sécurité et Développement : deux enjeux de taille pour l'UE dans la région du Sahel	32
II. Sécurisation de la région du Sahel : l'UE et la France ; deux politiques sécuritaires parallèles.....	32
III. L'UE et les Etats unis ; deux politiques sécuritaires complémentaires dans la région du Sahel.....	34
IV. L'UE et l'Union africaine; un partenariat pour la sécurité du Sahel.....	35
Conclusion Générale.....	37
Bibliographie.....	40

INTRODUCTION GENERALE

Dans les processus de stabilisation de zones en conflit, les stratégies sécuritaires sont souvent accentuées autour des questions militaires. Mais depuis quelques décennies, avec la nouvelle conjoncture de l'ordre internationale et la nouvelle dynamique d'interaction entre les acteurs politiques et acteurs socio-économiques, le volet aide au développement économique est de plus en plus inclus dans les stratégies de sécurisation de zones en conflit militaire (GOERENS, 2007). Aujourd'hui, les stratégies de sécurisation ne sont pas seulement focalisées sur des actions militaires, mais elles incorporent aussi la dimension aide au développement économique. Même si cette dynamique n'est pas nouvelle, force est de reconnaître que l'aide au développement économique occupe une place de plus grandissante dans les processus de sécurisations surtout avec l'implication des acteurs non étatiques dans la prévention ou résolution de conflits au niveau international.

Cependant, une approche globale sur les questions sécuritaires a été mise en place de telle sorte que dans une zone en conflit militaire, les Organisations internationales qui interviennent dans le processus de stabilisation, puissent le faire dans un cadre plus large. Cette approche globale ne se limite pas seulement au volet militaire mais elle englobe aussi des volets plus larges tels que l'aide au développement économique. Un volet qui représente l'un des principaux domaines d'intervention de l'UE (Union Européenne) dans les processus de sécurisation de zones en conflits militaire dans différentes régions du monde dont le Sahel. Dans cette région, la politique extérieure de sécurité de l'UE est basée sur une approche globale qui consiste à « *réduire le nombre d'États faillis qui représentent une menace sécuritaire pour le monde aujourd'hui, et l'urgence politique d'un règlement des conflits* » (ROUPPERT, 2017, p 2). Une politique orientée vers le volet aide au développement afin d'intervenir dans le processus de sécurisation de certaines zones en conflits militaire dont le Sahel.

Ainsi, le redéploiement de l'aide au développement de l'UE traduit à échelle d'une politique globale focalisée sur la coopération, permet de redéfinir les mutations géopolitiques et géoéconomiques qui caractérisent l'environnement international de l'Union européenne (PETITEVILLE, 2001). La politique extérieure économique de l'Organisation européenne se focalise sur deux axes : la politique commerciale commune et la politique de coopération avec les pays tiers d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (PETITEVILLE, 2001). Et c'est dans le cadre de la politique de coopération avec les pays tiers que l'UE va intervenir dans le

processus de sécurisation du Sahel en focalisant sa politique sécuritaire sur le volet aide au développement économique via la coopération.

Compte tenu de cette situation, le but de ce travail est d'analyser l'intervention de l'UE dans le processus de sécurisation du Sahel. Et dans le cadre de cette analyse, il serait question de la politique de coopération de l'UE avec les pays de la région pour la sécurisation du Sahel. Et étant donné qu'il s'agit d'un problème sécuritaire dû à des conflits armés, il est indispensable que nous cherchons aussi à savoir pourquoi l'aide au développement de l'UE peut être vue comme un moyen de prévention ou de résolution de conflit militaire dans la région du Sahel ? Et à quel point l'aide au développement peut contribuer à la stabilisation de la région ?

En effet, depuis les années 2000, l'UE s'est toujours préoccupée de la situation sécuritaire de la région du Sahel. Mais avec la chute du régime de Kadhafi et la crise malienne, elle a prêté une attention particulière à la sécurité de la région. Ainsi, l'Organisation européenne a mis en place différents projets de développement économique en vue de la sécurisation du Sahel. Compte tenu de cette situation, notre recherche nous amène à se poser la question suivante : ***Pourquoi dans le processus de sécurisation du Sahel, l'UE articule-t-elle sa politique sécuritaire autour du volet aide au développement économique via la coopération avec les Etats de la région ?***

Donc, le but de ce travail est de tenter de répondre à cette question en se basant sur des informations récoltées tout au long de la recherche. Et pour cela, nous avons retenus deux éléments de réponses qui constituent nos hypothèses.

Première hypothèse : *Si dans le processus de sécurisation du Sahel l'UE focalise sa politique sécuritaire sur le volet aide au développement économique et non sur le volet militaire, c'est parce que l'UE est un soft power.*

Deuxième hypothèse : *Dans le processus de sécurisation du Sahel, si les interventions des autres acteurs sont focalisées sur le volet militaire, et que celles de l'UE est orientée sur l'aide au développement économique, donc la politique de sécurisation de l'UE peut être considérée comme une politique complémentaire vis-à-vis des stratégies de sécurisation menées par ces acteurs.*

Ainsi, c'est en basant sur ses deux hypothèses que nous allons analyser l'intervention de l'UE dans le processus de sécurisation du Sahel en essayant d'une part de comprendre pourquoi elle focalise sa politique sécuritaire autour du volet aide au développement pour stabiliser une zone en conflit militaire. Et d'autre part pourquoi sa politique sécuritaire du Sahel est vue

comme une politique complémentaire vis-à-vis des politiques menées par les autres acteurs intervenant dans le processus de sécurisation de la zone. Donc, nous allons mettre l'accent sur son statut de soft power et sa politique sécuritaire considérée comme complémentaire.

Cependant, pour réaliser ce travail, nous avons mené une recherche bibliographique multidisciplinaire ainsi qu'une consultation d'une série de rapports publiés par de grandes institutions internationales sur le sujet. Nous avons aussi analysé les rapports faits par l'UE sur son intervention dans la région du Sahel. Toutefois, au cours notre collecte de données, nous avons été confronté à des problèmes de sources sur le sujet. La question sécuritaire du Sahel est analysée par peu de spécialistes dont la plus part ont adopté une approche nationale au lieu d'une approche régionale. Ils ont analysé les conflits nationaux sans pour autant mettre l'accent sur leur impact régional. Ce qui fait que la plus part des données collectées donnent plus d'informations au niveau national que régional. Donc nous avons essayé de les adapter à une approche régionale afin de répondre aux questions de notre recherche.

Le travail sera ainsi subdivisé en deux parties avec une introduction générale pour déterminer le cadre général de la recherche. Dans la première partie nous allons revoir la littérature sur la politique étrangère de l'UE en matière de sécurité dans le chapitre I. Et dans le chapitre II, il serait question de la Contextualisation de la situation sécuritaire de la région Sahel avec la théorie du « complexe régional de sécurité » de Barry Buzan. Nous allons aussi porter un regard critique sur la multiplicité des acteurs intervenant dans le processus de sécurisation de la région.

Quant à la deuxième partie, elle nous permettra de tester nos hypothèses. Elle sera divisée en deux chapitres. Le premier chapitre portera sur l'UE comme un « soft power » via son intervention focalisée sur la coopération et l'aide au développement économique pour la sécurisation d'une zone en conflit militaire. Donc, nous allons tenter d'expliquer pourquoi l'UE se sert de l'aide au développement comme une arme dans le processus de sécurisation de la région du Sahel. Et le second chapitre portera sur l'analyse de la politique sécuritaire de l'UE dans le Sahel, une politique vue comme complémentaire vis-à-vis des celles menées par d'autres acteurs tels que la France, les Etats Unis et l'Union africaine. Et pour terminer, une conclusion générale qui nous permettra de revoir nos différents éléments de réponses et de discuter des résultats qui découlent de nos hypothèses. Et delà, nous allons tenter de proposer des pistes de réflexion sur l'intervention de l'UE dans le processus de sécurisation du Sahel.

PARTIE I.

REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LA POLITIQUE ETRANGERE DE L'UE EN MATIERE DE SECURITE ET CONTEXTUALISATION DE SITUATION SECURITAIRE AU SAHEL

Avant d'entamer le cadre analytique, il nous paraît important de commencer par une revue de littérature sur la politique étrangère de l'UE en matière de sécurité, ainsi que par une contextualisation de la situation sécuritaire du Sahel. Ainsi, cette première partie du travail sera subdivisée en deux chapitres. Dans le premier chapitre nous allons revoir la littérature concernant la politique étrangère menée par l'Union Européenne en matière de sécurité. Donc nous allons mettre l'accent sur son statut en tant qu'acteur de la scène internationale. Et à travers la perspective libérale, nous allons voir l'évolution de la politique étrangère européenne en matière de sécurité dans un contexte de mondialisation et de globalisation du monde. Le second chapitre sera consacré à la contextualisation de la situation sécuritaire au Sahel à travers le concept du Complexe régional de sécurité de Barry Buzan. Ce qui nous permettra d'identifier les facteurs liés à l'insécurité de la région ainsi les acteurs intervenants dans le processus de sécurisation de la zone. Nous allons déterminer les actions de ces acteurs afin de comprendre quelle sera la position de l'UE par rapport à ses acteurs dans le processus de sécurisation de la région du Sahel.

CHAPITRE I

L'UE ; UN ACTEUR NON ETATIQUE DE LA SCENE INTERNATIONALE

Le processus de croissance institutionnelle dans lequel s'est engagé l'Union européenne lui a permis d'adopter une politique étrangère de plus en plus ambitieuse sur la scène internationale. Depuis longtemps, l'UE est qualifiée comme un « *Géant économique mais un Nain politique* » (MERAND, 2009, P.26). Cependant, cette affirmation perd de plus en plus de valeur vue les différentes interventions de l'Union européenne dans le cadre de sa politique étrangère sur scène internationale, surtout dans des zones en conflit militaire. L'Union européenne semble dépassée cette phase car son souci actuel n'est plus de justifier son influence politique mais plutôt de faire bloc face au reste du monde en s'affirmant en tant qu'acteur à part entière de la scène internationale.

I. L'UE, UN ACTEUR A PART ENTIERE DE LA SCENE INTERNATIONALE

Dans le champ des Relations internationales, l'Union européenne en tant qu'acteur international reste « *relativement inclassable* » (PETITEVILLE, 2002, p.51). Selon Petiteville, l'UE n'est ni un Etat, ni une Organisation internationale classique. Elle est donc considérée comme une entité Postmoderne sur la scène internationale. Cependant, si les internationalistes reconnaissent à l'UE un statut d'acteur international c'est parce que ces derniers estiment que l'Organisation européenne a suffisamment d'autonomie décisionnelle au niveau international avec l'accroissement de ses compétences externes et l'extension de la majorité qualifiée au Conseils des Ministres (PETITEVILLE, 2002).

Ainsi, la puissance économique de l'UE avec l'agrandissement de son marché lui permet d'établir des relations multipolaires et équilibrées avec le reste du monde. Elle est un acteur, une puissance réelle avec qui les pays tiers et les organisations internationales établissent des coopérations au niveau international dans des domaines tels que la sécurité, le développement etc. (DEKERCHOVE, WEYEMBERGH, 2003). L'UE est donc un acteur à part entière de la scène internationale dont le développement s'est fait de façon graduelle avec des instruments de la politique étrangère tels la diplomatie, l'économie, la capacité militaire bien que limité (SCHWOK, MERAND, 2009).

L'agenda de l'action internationale de l'UE est marqué par deux types de politiques externes au niveau sécuritaire. Il s'agit d'une part de la création de la Politique Etrangère et Sécurité Commune (PESC) à Maastricht en 1993. Et d'autre part du lancement de la Politique Européenne de Défense et de Sécurité (PESD) en 1999 (MERAND, 2005). Cependant, le traité de Maastricht est doté d'un objectif ambitieux qui a pour vocation « d'affirmer l'identité de l'Europe sur la scène internationale » et d'aboutir, en cas de besoin, à la défense commune (PETITEVILLE, 2002). Ce qui explique le fait que ces politiques marquent un tournant décisif dans le processus de fonctionnement institutionnel de l'UE. Toutefois, ces ambitions de la PESC se verront à la baisse avec l'évaluation de l'effectivité de la PESC dans les années 1990 dans un contexte de conflit en Ex-Yougoslavie, au Moyen-Orient, dans la région des Grands Lacs en Afrique etc. (PETITEVILLE, 2002). Cependant, malgré les échecs notés des interventions de l'UE dans ces conflits et la remise en cause de sa politique sécuritaire, la PESD et la PESC n'en demeurent pas moins des instruments non négligeables de politique sécuritaire externe de l'Organisation européenne concernant sa capacité stratégique sur la scène internationale.

Ainsi, au niveau international, l'Union européenne participe de façon systématique sur toutes crises comme se fut le cas en Iran, au Liban, au Congo, au Tchad, au Kosovo etc. (SCHWOK, MERAND, 2009). Pour se faire, l'UE a développé des forces militaires et des moyens de gestion civile des crises. Ces différentes opérations marquent sa capacité d'intervention au-delà des frontières de ses Etats membres ainsi qu'au delà même des frontières du continent européen. Ainsi, ce positionnement de l'UE sur la scène internationale en tant qu'acteur à part entière remet en question la perspective westphalienne selon laquelle « *seuls les Etats sont considérés comme capables de conduire une politique étrangère* » (SCHWOK, MERAND, 2009, p.17). Cette perspective s'applique difficilement à l'UE car elle n'est pas un État mais une institution formée par plusieurs États qui lui confèrent des pouvoirs, elle est donc une institution hybride c'est-à-dire une organisation intergouvernementale et supranationale dont le rôle n'est pas négligeable sur la scène internationale. Ce qui fait d'elle une puissance active dans la gestion des crises en faisant partie des principaux donateurs en matière d'assistance humanitaire et d'aide au développement.

Ainsi, même si elle n'a pas encore mise en place une armée spécifique, elle participe néanmoins à la sécurisation de zones en conflit militaire au côté des Etats souverains dans les Balkan, au Moyen-Orient et en Afrique. Toutefois, il y a quelques difficultés à positionner l'UE dans le champ des Relations Internationales sur les questions liées à la sécurité

(SCHWOK, MERAND, 2009). Car l'UE est une organisation hybride ; supranationale et intergouvernementale. Elle est donc un acteur non étatique de la scène internationale. Néanmoins, l'Union européenne a toujours misé sur la coopération d'aide au développement afin de participer à la sécurisation de zone conflit au niveau régional et international.

Ainsi, la coopération de l'UE avec les pays tiers s'inscrit dans le cadre d'un système institutionnalisé d'aide au développement surtout avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cependant, dans les années 1990, la coopération entre l'Organisation européenne et ses partenaires est marquée par la dynamique d'une « *conditionnalité démocratique* » (PETITEVILLE, 2002, p.50). Cette dynamique de conditionnalité démocratique est analysée par des auteurs tels que Tanguy de Wilde comme une politisation de la coopération économique de part de l'UE. Même si la démocratie est un régime favorable au développement économique, le fait de l'imposer comme condition afin d'établir une coopération avec les pays tiers revient à politiser la coopération. Ce qui rend flou la frontière de démarcation entre la politique étrangère et les relations économiques extérieures de l'UE avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

II. LA VISION LIBERALE DE L'UE COMME SOFT POWER

Pour comprendre la place de l'UE au niveau international, il faut prendre en compte son statut de soft power à travers la vision libérale. En effet l'élargissement de son marché a donné à l'UE une grande capacité d'influence et de négociation au niveau régional et international. Ce qui fait aujourd'hui que l'UE se voit et est vue comme une puissance douce capable d'exercer son influence même sur les États non membres de l'organisation. La puissance de l'UE relève de la séduction, de l'attraction et de l'influence, donc de son soft power (LEFEBVRE, 2012). Et ce soft power se manifeste à travers des politiques intérieures et extérieures de l'organisation telles que son intervention dans des crises diplomatiques, ses actions humanitaires et son aide au développement etc. Et selon Nye, comparé au hard power, le soft power est plus compliqué car son succès dépend de son acception par la partie réceptive (NYE 2004). Car selon l'auteur, le pouvoir est aussi l'habileté d'attirer et l'attraction conduit à l'acquisitions. Donc le soft power est un pouvoir attractif qui nous permet de convaincre l'autre de faire ce que l'on ou ce que l'on attend de lui (NYE 2004).

Ainsi, pour analyser l'intervention de l'UE dans la gestion des crises sur la scène internationale, la perspective libérale nous paraît l'angle le plus intéressant pour cette question. La vision libérale est opposée à la perspective réaliste sur différentes questions au niveau de la scène internationale. Les réalistes prônent le rôle stato-centré basé sur la conflictualité avec l'Etat comme principal acteur des Relations Internationales. Quant à la théorie libérale, elle se base sur l'interdépendance et la coopération entre les acteurs de la scène internationale en donnant une place importante aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales comme principales acteurs de la scène internationale (PETITEVILLE, 2009). Donc l'UE qui, dans ses relations extérieures a toujours misé sur la coopération, la diplomatie et l'économie, en s'imposant comme une puissance douce, entre dans le cadre d'un idéal d'acteur international pour les libéraux car même sa politique sécuritaire est dominée par le soft power.

Dans les années 1990, le terme de puissance civile qui qualifie l'UE sur la scène internationale s'est vue transformer en terme de soft power. Ce nouveau terme est un concept d'un auteur du libéralisme Joseph Nye (PETITEVILLE, 2009). Le soft power a été d'abord utilisé pour qualifier le « *changement de nature de la puissance américaine à la fin de la guerre froide* » (PETITEVILLE, 2009, p.65). Aujourd'hui, il est utilisé pour qualifier l'UE sur la scène internationale en tant qu'acteur.

Le statut de soft power permet à l'Union européenne d'exercer un pouvoir attractif sur les autres sociétés du monde via les normes et les valeurs qui émanent de sa politique étrangère. Ce qui permet aux libéraux de reconnaître l'UE en tant qu'acteur international qui mobilise des instruments coopératifs, économiques et institutionnels afin de bien mener sa politique étrangère (SCHWOK, 2009). Toutefois, parmi les partisans de la vision libérale il y'a quelques un qui ne sont pas convaincus du statut de puissance civile ou de puissance douce de l'UE dans le champ des Relations Internationales. Parmi eux il y'a Hedley Bull de l'Ecole Anglaise des Relations Internationales. Il s'oppose à « *l'idée que la Communauté européenne puisse s'affirmer comme une « puissance » sans capacité militaire propre* » (SCHWOK, 2009, p. 67). Selon lui, pour s'affirmer comme une puissance sur la scène internationale, l'UE doit se doter d'une capacité militaire. Elle ne doit seulement pas compter sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou sur les États Unis pour une intervention militaire sur le plan international. Donc, pour qu'elle puisse s'affirmer en tant que puissance, et ce même douce, elle doit se doter d'une capacité militaire sur qui elle peut compter en dehors des Etats Unis ou de l'OTAN.

Cette vision libérale sur la notion puissance de l'UE sur la scène internationale se trouve à mi-chemin entre le libéralisme et le réalisme. Libéralisme car elle reconnaît bien l'UE comme acteur important de la scène internationale même si elle n'est pas un État mais plutôt une organisation internationale et supranationale. Et réaliste car cette perception libérale donne une place importante au hard power en incitant l'UE à se doter d'une capacité militaire afin de s'affirmer sur la scène internationale sans l'intervention des États Unis ou de l'OTAN. Autrement dit, la vision libérale sur le statut de soft power de l'UE est tranchée. D'une part elle valorise sa position de puissance douce et d'autre part elle estime que cette puissance douce doit être accompagnée d'une capacité militaire. Donc la vision libérale semble prendre en compte les critiques émises sur le statut de puissance civile de l'UE dans l'après guerre froide. L'UE était impuissante dans la guerre de Yougoslavie et on se demande « *de quel type de « puissance » s'agissait-il là, si elle ne pouvait rien faire pour stopper les crimes de masse commis dans les Balkans si non que de débloquent de l'aide humanitaire, d'adopter des sanctions sans effets, et de prendre en charge de menus de tâches administratives* » (SCHWOK, 2009, p. 67). L'impuissance de l'UE dans cette guerre donne raison à certains libéraux qui remettent en cause son statut de puissance sans capacité militaire. Selon eux, le statut de puissance civile ou de puissance douce ne suffit pas à l'UE pour une gestion de conflit au niveau régional et international.

On note ainsi une divergence d'opinion sur la militarisation de l'UE au sein même de l'école libérale. Et pour les partisans opposés à la militarisation de l'UE, la création de PESD est une forme de « *militarisation de l'Union européenne et la fin regrettable de son statut de puissance civile* » (SCHWOK, 2009, p. 67). Ainsi, au sein du champ libéral le débat sur le statut de puissance civile ou de soft power de l'UE reste non clarifié et théoriciens de cette école restent diviser sur la question.

Toutefois, l'implication des organisations intergouvernementales et supranationales telle que l'Union européenne sur la scène internationale confirme de plus en plus la théorie des internationalistes libéraux selon laquelle l'État n'est plus l'unique acteur des Relations internationales et n'est non plus un acteur unilatéral (BATTISTELLA, 2012). Les Organisations Internationales prennent de plus en plus une place importante sur la scène internationale en allant de la coopération à la résolution de conflit. Même si bon nombre de ces organisations internationales ne disposent pas d'une armée comme le sont les États, néanmoins elles interviennent dans les processus de sécurisation de zones en conflit militaire en focalisant leurs politiques sur les actions humanitaires et sur l'aide au développement.

Raison pour laquelle dans la plus part des processus de sécurisation, elles sont vues comme des soft power et leurs politiques sécuritaires est le plus souvent complémentaires vis-à-vis des actions militaires. D'où notre première hypothèse ; l'UE comme un soft power dans le processus de sécurisation du Sahel. Elle focalise sa politique sécuritaire sur le volet aide au développement et non sur le volet militaire donc elle se sert de la puissance douce afin d'intervenir dans résolution d'un conflit armé. L'Union européenne peut donc être vue comme un soft power dans le processus de sécurisation de la région du Sahel.

CHAPITRE II

CONTEXTUALISATION DE LA SITUATION SECURITAIRE ET L'INTERVENTION DES PUISSANCES EXTERIEURES AU SAHEL

La région du Sahel est un vaste espace qui traverse le Nord du continent africain d'Est en Ouest. Elle couvre une partie du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali, du Niger, du Tchad et du Soudan. Au cours de ces dernières décennies, la région du Sahel est confrontée à une insécurité commune due à la faiblesse des régimes politiques de certains Etats de la région, au terrorisme, aux mouvements rebelles ainsi qu'à la circulation de bandes armées et de trafiquants. Ce qui place la région dans un complexe régional de sécurité.

I. COMPLEXE REGIONAL DE SECURITE

La théorie du Complexe Régionale de Sécurité a été utilisée pour la première fois par Barry Buzan qui l'a appliquée à la situation sécuritaire du Moyen Orient. Ensuite la théorie fut utilisée par Ole Woever qui s'en est servi pour étudier la période post Guerre froide en se basant sur les transformations liées à cette guerre en Europe (BUZAN, 2000). Ainsi, selon l'approche de Barry Buzan, la notion de complexe régional de sécurité représente l'ensemble d'Etats dont les questions sécuritaires sont liées à un point qu'il est difficile d'analyser ou de résoudre leurs préoccupations sécuritaires de façon séparée (BUZAN, 1991). Donc toutes stratégies de sécurisation dans le cas d'un complexe régional de sécurité doit être établies au niveau régional.

Dans le cas d'un complexe régional de sécurité, l'insécurité est souvent associée à la proximité (BUZAN, 2000). La position géographique est sources d'instabilité car les différents conflits coexistent et peuvent interagir ou s'influencer mutuellement en se diffusant dans des zones jusque là non affectées. C'est le cas de la région du Sahel où par exemple la rébellion Touareg est une crise commune au Mali et au Niger. La proximité géographique entre ces Etats augment le risque de diffusion de la rébellion. Ce qui justifie le fait que dans un cas de résolution ou de prévention de conflit dans un complexe régional de sécurité l'approche doit être établie au niveau régional (DJEBBI, 2010). Donc le problème de sécurité dépend du voisinage. Selon les théoriciens du complexe régional de sécurité, les problèmes sécuritaires dépendent plus du voisinage immédiate. Ce qui explique le fait que l'interdépendance sécuritaire soit plus élevée au niveau régional. Donc la théorie présente la

région comme un ensemble composé d'Etats qui fonctionnent en interaction et dont les questions sécuritaires sont indissociables des unes des autres. Toutes fois, il faut reconnaître que mise à part l'aspect géographique, la théorie ne présente pas d'autres aspects tels que la culture, la religion, les ethnies etc. qui peuvent aussi favoriser l'interaction régionales en étant sources de conflits ou de coopération entre les Etats de la région. La problématique sécuritaire du complexe régional de sécurité est limitée à l'aspect géographique (DJEKBI, 2010).

Cependant, la théorie du complexe régional de sécurité est appliquée aux régions qui sont marquées par un ou plusieurs conflits. Dans ces régions, la dynamique régionale influence les crises intra-étatiques qui débordent souvent au niveau régional car les causes et les effets des conflits internes s'inscrivent le plus souvent dans un espace transnational. Ce qui crée « *un réseau complexe de causes à effets difficiles à appréhender à l'échelle strictement nationale* » (DJEKBI, 2010, p.2). Et c'est dans ce contexte que s'inscrit la situation sécuritaire du Sahel. En effet, les Etats de cette région sont tous concernés par des mêmes questions sécuritaires à savoir la faiblesse des régimes politiques, le terrorisme, les mouvements rebelles, les organisations de bandes armées et les trafiquants. Ce qui crée un réseau complexe de cause à effet concernant la situation sécuritaire de la région. Donc, il est quasi impossible de résoudre ces questions sécuritaires au seul niveau nation. D'où la justification de l'approche régionale de la sécurisation de la zone du Sahel menée par l'Union européenne. Dans le processus de sécurisation du Sahel, l'UE a établi sa stratégie de sécurisation au niveau régional afin de mieux répondre aux exigences des questions sécuritaires de la région.

Ainsi, l'histoire de la région est aussi marquée par une succession de crises causée par des lignes de fractures inscrites dans le passé sociopolitique de la sous-région avec des conséquences qui perdurent à nos jours. La plus part des conflits de la sous-région trouvent leurs origines dans les lignes de fractures entre les communautés. Fractures qui se sont faites entre communauté islamo-arabe et communauté noire avec des ethnies différentes et souvent rivales. Dès lors, avec la décolonisation, les nouveaux Etats regroupent administrativement des populations avec de lourds contentieux ethniques, religieux et territoriaux. Dans les pays tels que le Mali et le Niger, la fracture entre Afrique blanche et Afrique noire se traduit par une opposition ethnique débouchant ainsi à des guerres civiles telle la rébellion Touareg. Mettant ainsi la région dans une situation d'insécurité de plus en plus grandissante. Et c'est dans ce climat d'insécurité de plus en plus grandissant que différents acteurs internationaux en partenariat avec les acteurs nationaux, vont prendre part dans le processus de sécurisation de la région du Sahel.

Donc nous avons introduit cette partie sur le Complexe régional de sécurité afin de montrer combien les questions sécuritaires de ces Etats de la région du Sahel sont liées les unes aux autres. Ces pays font face aux mêmes menaces à savoir le terrorisme, les mouvements rebelles ainsi que la circulation de groupes armés. Et ces menaces sont accentuées par leur proximité géographique ; donc le voisinage est source d'insécurité. Et pour faire face à cette situation seule une approche régionale de la question semble pouvoir apporter des réponses aux questions sécuritaires de la région. Et c'est sur cette approche régionale que l'UE établie sa politique sécuritaire concernant le processus de stabilisation du Sahel.

II. MULTIPLICITE DES ACTEURS

Le Sahel est une vaste région stratégique convoitée par divers acteurs aux intérêts et ambitions différents. Cependant, il y a deux catégories d'acteurs intervenant dans le conflit. D'une part, il y a les acteurs qui sont à l'origine ou l'aggravation de l'insécurité. Ces acteurs sont les mouvements rebelles, les terroristes, les bandes armées ainsi que les trafiquants. Et d'autre part, il y a les acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le processus de sécurisation de la zone. Ces derniers constituent le block des Etats de la région et des puissances extérieures qui œuvrent pour la sécurisation de la région. Parmi ces puissances extérieures il y a France qui est une puissance historique à cause du colonialisme, les Etats Unis, l'Union Africaine (UA), l'UE etc.

Pour des acteurs tels que les terroristes, les mouvements rebelles, les bandes armées ainsi que les trafiquants, cette région est une zone stratégique car vue l'immensité des territoires, les Etats de la région ont du mal à contrôler leur territoire. Une situation qui permet à ces acteurs de prendre peu à peu le contrôle de certaines zones la région. Raison pour laquelle sa position géographique et géopolitique fait de la région une zone vulnérable exposée à toutes sortes de menaces et de criminalités.

Ainsi, dès le début de l'ère post coloniale, la question de la sécurité occupe une place importante dans les débats autour du Sahel. Cette région qui était peu connue avant les indépendances des années 1960, fait aujourd'hui objet de grande discussion sur la scène internationale suite à de nombreux événements qui ont secoué la stabilité de la région. Vue l'ampleur que prend l'insécurité dans cette région, les puissances extérieures vont intervenir dans le processus de sécurisation du Sahel. Mais avec leurs ambitions politiques,

économiques et géostratégiques, elles font de la région une zone de forte interaction entre différents acteurs. Une situation qui trouble le jeu de sécurisation de la région qui devient de plus en plus ouvert avec une multiplicité d'acteurs intervenant dans le processus de stabilisation. Ainsi, dans ce jeu d'acteurs des puissances extérieures marqué par la confusion, l'UE va se démarquer des autres acteurs en focalisant sa politique de sécurisation sur le volet aide au développement économique (BAGHZOUZ, 2013).

Toutefois, pour comprendre la particularité de l'intervention de l'UE, il faut d'abord avoir une idée de ce que font les autres acteurs dans le processus de sécurisation de la région. Ainsi, nous allons porter un regard analytique sur l'intervention des Etats Unis, de la France et de Union Africaine dans le processus de sécurisation du Sahel.

III. QUE FONT LES DIFFERENTS ACTEURS POUR LA SECURISATION DU SAHEL ?

Guidés par des intérêts différents, une multitude d'acteurs interviennent dans le processus de sécurisation du Sahel. Différentes politiques et stratégies de sécurisations sont mises en place par chacun de ces acteurs en tenant compte de leurs intérêts et des réalités du terrain. Ces politiques sont menées sur de long ou de court terme selon les stratégies établies par les acteurs. Ainsi, parmi les acteurs intervenant dans le processus de sécurisation du Sahel à part l'UE, trois d'entre eux ont attiré notre attention. Il s'agit des Etats Unis, de l'Union Africaine et de la France. Nous avons choisi ces trois acteurs car pour ce qui est de la France, elle est l'un des acteurs les plus engagés dans le processus de sécurisation de la région. Elle a même envoyé des troupes sur le terrain dans le cadre de la crise malienne. Quant aux Etats Unis, ils sont fort impliqués dans la formation et le renforcement de capacités des forces armées des pays de la région. Donc leur intervention nous paraît intéressant surtout si on l'analyse en parallèle avec l'intervention de l'UE dans le processus de stabilisation du Sahel. Ce qui peut nous permettre de comprendre pourquoi l'aide au développement de l'UE est une politique complémentaire vis-à-vis des politiques menées par les Etats Unis ainsi que par les autres acteurs. Et pour ce l'Union Afrique, il nous paraît important d'avoir un aperçu sur l'intervention d'une organisation dont les Etats de la région font partis. Ainsi, analyser et comprendre les actions de ces trois acteurs par rapport à la politique européenne de sécurisation de la zone, nous permettra de voir si la politique de l'UE est une politique complémentaire ou non vis-à-vis de la politique de ces acteurs.

1. Les Etats Unis

Après les attentas du 11 Septembre, la politique sécuritaire des Etats Unis est plus que jamais focalisée sur la lutte contre le terrorisme. C'est dans ce contexte qu'en 2002, le programme *Pan-Sahel Initiative* (PSI) voit le jour. Son but est former et d'équiper les armées du Tchad, du Mali, du Niger et de la Mauritanie afin qu'elles puissent faire face à la menace terroriste qui plane sur cette région (ROUPPERT, 2012). Ainsi, dans le but d'empêcher les populations vulnérables de basculer dans l'extrémisme et de prévenir leur recrutement par les entreprises terroristes telles AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique) ou Boko Haram, le programme PSI s'étend au Sénégal, au Burkina Faso et au Nigeria, et devient ainsi, le *Transaharan Counterterrorism Partnership* (TSPTP) (ROUPPERT, 2012).

Cependant, les Etats Unis s'impliquent de plus en plus dans le processus de sécurisation du Sahel. Et au cœur de la stratégie américaine, le volet militaire joue un rôle important. Même si Washington n'a pas déployé de troupe sur sol dans la zone du Sahel, les américains ont tout de même contribué à la formation et à l'équipement des forces armées des pays de la sous-région afin qu'elles puissent faire face à la menace terroriste. Et même si la politique américaine de sécurisation de la zone est accompagnée par le volet d'aide au développement, force est de reconnaître que les actions militaires l'apportent sur l'aspect développement. Contrairement à l'UE, les actions américaines sont plus visibles sur le plan militaire que sur le plan de la coopération au développement.

2. L'Union africaine

Face à la menace l'insécurité de plus en plus grandissante, l'Afrique est à la croisée des défis sécuritaires. Cependant même si la menace terroriste a toujours existé, il faut noter depuis quelques décennies il y a une augmentation de celle-ci. Et les Etats africains, du moins la plus part d'entre eux n'ont pas les moyens ni les capacités militaires pour faire face à cette situation d'insécurité. Ces Etats ont du mal à mettre en place des stratégies sécuritaires adéquates pour faire sortir le continent de ce cercle vicieux d'insécurité qui le qualifie au niveau international.

Ainsi, l'UA qui est une organisation intergouvernementale regroupant la quasi-totalité des Etats du continent, a le devoir et l'obligation d'intervenir dans les processus de sécurisation

menés dans différentes régions du continent. Et c'est dans ce contexte de processus de sécurisation du Sahel que l'UA, comme la plus part des acteurs intervenant dans cette région, va aussi mettre en place différents mécanismes et stratégies de sécurisation en vue de stabiliser la zone.

Cependant, les actions menées par l'UA pour la sécurisation de cette zone sont plus accentuées sur le volet coordination. L'Union africaine organise des mécanismes de coordination en facilitant la coopération entre Services de renseignement des Forces régionales et internationales intervenant dans la région (NGOULA, 2016). Ce mécanisme de coordination semble être efficace pour le bon fonctionnement des différentes opérations militaires ou non militaires menées sur le terrain. Toutefois, face aux traditionnels problèmes d'impuissance politique de l'organisation et face à l'absence de volonté politique des Etats de l'Union africaine, les mécanismes de coordination de l'organisation font face à de sérieux problèmes de financement. Ce qui remet en cause l'efficacité des stratégies mises en place par ce mécanisme de coordination de l'Union africaine.

Néanmoins, l'UA tente bien que mal à mettre en place des mécanismes de coordination tels que l'Architecture Africaine de Paix et Sécurité (APSA). Sur le principe de ce mécanisme, l'UA a ainsi mise en place le programme de Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL). Ce programme a pour but de promouvoir la coordination entre institut de police au niveau stratégique (NGOULA, 2016). Dans la région du Sahel, il permet le renforcement des capacités analytiques des polices de la sous-région en matière d'évaluation de situation d'insécurité.

Outre ces mécanismes orientés vers la coordination, l'UA dans son intervention dans le processus de sécurisation du Sahel, a aussi créé un programme dénommé MISAHHEL (Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel). Ce programme n'est pas basé sur la coordination mais sur la gouvernance et le développement. Il met un accent particulier sur le volet développement dans la stratégie de sécurisation de cette région.

Ainsi, dans le cadre de la sécurisation du Sahel, comme l'Union Européenne, l'UA aussi n'a pas déployé de forces militaires sur le terrain. Ce qui s'explique par deux raisons. D'une part, l'UA ne dispose pas d'une armée. Pour mener une intervention militaire, elle ne peut compter que sur les Etats qui la composent. Et d'autre part, vue les déficits financiers auxquels l'union fait face, il n'est pas étonnant qu'elle soit dans l'incapacité de mobiliser une véritable force

multinationales même pour intervenir dans la sous-région. Néanmoins, l'UA a créé la Force Multinationale Mixte (MNJTF) qui combine volet militaire et civil pour lutter contre le groupe terroriste Boko Haram. Cette Force Multinationale regroupe les pays membres du Bassin du Tchad plus le Bénin (NGOULA, 2016).

Ainsi, même si ses actions sont de faible intensité par rapport au niveau d'insécurité dans la région du Sahel, l'UA tente bien que mal à mettre en place des mécanismes de sécurisation allant de la coordination des stratégies de sécurisation, en passant par la coopération entre les Services de renseignement, entre acteurs intervenant dans la région au niveau du volet aide développement. Cependant, même si le volet militaire est faible au niveau des différentes stratégies et mécanisme de sécurisation de l'Union africaine, force est de reconnaître que, contrairement à l'Union Européenne, dans cette région l'UA mène quelques actions militaires sur le terrain.

3. La France

Dans le processus de sécurisation du Sahel, l'UE laisse le statut de « *hard power* » à la France. Étant donné que la politique de l'UE est guidée par son statut de *soft power*, elle l'articule donc autour du volet aide au développement, à la coopération et au renforcement de capacité au niveau de la région du Sahel. La France quant à elle se démarque de la politique de l'UE avec son intervention militaire dénommée opération Serval (BAGHZOUZ, 2013). Le 11 janvier 2013, Paris lance l'opération Serval au Mali en devançant le Conseil de Sécurité de l'ONU qui venait d'adopter à l'unanimité la résolution 2085 pour une intervention militaire au Mali (BAGHZOUZ, 2013). Et d'après certains observateurs, cette intervention militaire de Paris porte d'une part un cachet néocolonialiste et d'autre part la marque de la nouvelle politique africaine de la France dans cette région (BAGHZOUZ, 2013). Mais Paris soutient que son objectif avec cette intervention n'est pas de se mettre en première ligne de guerre mais plutôt de venir en aide aux armées africaines de la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest) qui opèrent déjà sur le terrain (BAGHZOUZ, 2013).

Toutefois, force est de reconnaître que l'intervention de la France c'est faite sans mandat de l'ONU. La France s'est servie de sa responsabilité historique et de ses intérêts géostratégiques pour se positionner en acteur singulier dans le processus de stabilisation du Sahel. Ainsi, la politique française de sécurisation du Sahel entre dans le cadre de la nouvelle politique africaine de Paris. La France cherche à reconquérir ces anciennes colonies et cette

intervention était l'occasion à ne pas manquer pour deux raisons. D'une part, à travers sa nouvelle politique de reconquête, la France cherche à réaffirmer sa présence sur le continent. Et d'autre part, face à d'autres acteurs qui sont ses concurrents, Paris doit se démarquer à travers sa nouvelle politique africaine. Car il faut noter qu'avec la globalisation et la mondialisation, la France a vu son influence baissée en Afrique au profit des puissances telles que les Etats Unis, la Chine, le Canada etc. Donc, il fallait redéfinir sa politique africaine pour reconquérir sa place de puissance historique privilégiée surtout dans cette région du Sahel où elle a colonisé plusieurs pays. Et pour cela, intervenir dans le processus de sécurisation de la région peut permettre à la France de redynamiser sa place de partenaire historique et privilégié dans la région.

Mais pour que cette intervention soit plus visible et qu'elle ait un impact positif sur la nouvelle politique africaine de la France, il faut qu'elle se démarque des interventions menées par d'autres acteurs dans le processus de sécurisation de la région. Ainsi, la France n'hésite pas à aller seule sur le terrain quitte à ce qu'elle laisse en rade l'UE qui est une organisation dont elle fait partie. Pour défendre ses intérêts et redéfinir sa politique au sein de la région du Sahel, Paris est prête à intervenir même sans couverture de l'UE. Toutefois, il faut reconnaître que la stratégie française de sécurisation du Sahel est indissociable de l'engagement de l'UE dans cette région ; la politique de l'UE est une politique complémentaire à la stratégie de sécurisation de la France.

Ainsi, dans le processus de sécurisation de région Sahel, chaque acteur établit ses stratégies et mécanismes de sécurisation de la zone selon son statut et ses intérêts géostratégiques et géopolitiques. Pour ce qui est des Etats Unis, leur principal objectif dans cette région est la lutte anti-terroriste. L'axe principal de leur politique de sécurisation de la région tourne autour de la lutte contre le terrorisme. Pour cela, ils ont plus misés sur le volet militaire et même si Washington n'a pas envoyé de troupes sur le terrain, force est de reconnaître que les Etats Unis se sont directement impliqués dans la formation et dans l'équipement des Forces armées de certains pays de la région afin qu'elles puissent faire face à la menace terroriste.

Quant à l'Union africaine, avec son statut d'organisation intergouvernementale dont les pays du Sahel font parti, elle a focalisé sa politique sécuritaire de la zone sur les mécanismes de coordination entre les acteurs régionaux et internationaux intervenant à la sécurisation de la région. Toutefois, contrairement à l'Union européenne, elle incorpore aussi le volet militaire dans sa stratégie sécuritaire, mais il faut noter que c'est à faible intensité.

En fin pour ce qui est de la France, partenaire historique des pays de la sous région, elle n'hésite pas à utiliser le *hard power* pour intervenir à la stabilisation de la région. Avec l'opération Serval, la France s'est démarquée des autres acteurs en envoyant des troupes sur le terrain.

Face à tous ses acteurs intervenant dans le processus de sécurisation du Sahel, la stratégie sécuritaire de l'UE qui fait l'objet de notre analyse, se distingue des différents mécanismes de stabilisation menée par ces acteurs. D'une part l'UE agit comme un *soft power* car elle focalise sa politique sécuritaire sur la coopération, la diplomatie et l'aide au développement. Et d'autre part la politique sécuritaire de l'UE se distingue comme une politique complémentaire vis-à-vis des politiques menées par les autres acteurs. Ainsi dans ce travail, ce sont ces deux hypothèses sur la politique sécuritaire l'UE dans le Sahel qui vont constituer notre cadre d'analyse.

PARTIE II.

TEST EMPIRIQUE DES HYPOTHESES

Cette partie va nous permettre de tester nos hypothèses. C'est la partie où nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse à nos hypothèses. Elle sera divisée en deux chapitres. Le premier chapitre portera sur l'analyse des actions de l'UE dans le processus de sécurisation du Sahel. Donc, dans le cadre de l'analyse des différentes politiques menées par l'UE pour la sécurisation du Sahel, nous allons voir des éléments de réponse qui peuvent nous permettre d'affirmer ou non si l'UE peut être considérée comme un soft power. Et pour ce qui est du deuxième chapitre, il sera consacré à l'analyse de la politique sécuritaire de l'UE dans le Sahel comme politique complémentaire vis-à-vis des politiques menées par d'autres acteurs intervenant dans le processus de sécurisation de la région. Donc ce chapitre apportera à son tour des éléments de réponses qui nous permettront de retenir ou non que la politique sécuritaire de l'UE comme complémentaire vis-à-vis de celle menée par les Etats Unis, la France et l'Union africaine.

CHAPITRE I

PROCESSUS DE SECURISATION DU SAHEL : L'UE COMME « SOFT POWER »

La puissance a toujours été associée à l'usage de la force par le biais des guerres et des conquêtes au niveau des Relations internationales. Mais aujourd'hui elle a pris des formes beaucoup plus complexes car elle ne se limite pas seulement à la manifestation de la force. La forme classique de la puissance marquée par la force a de plus en plus tendance à céder la place à la forme douce de la puissance appelée « *soft power* ». Ce que les puissances tendaient d'obtenir par la force est de plus en plus négocié avec le pouvoir d'influence par le biais du *soft power*.

Cependant, ce *soft power* peut être marqué par l'engagement des puissances dans les politiques d'aides au développement soit dans les pays ou régions stables, soit dans les pays ou régions en conflit (BONIFACE, 2014). Et dans notre cas d'étude, il s'agit de l'intervention de l'UE via la politique d'aide au développement dans la région du Sahel qui est une zone en conflit militaire. Ainsi, en tant qu'acteur non étatique, l'UE va s'engager dans une politique d'aide au développement afin de contribuer au processus de stabilisation de la région du Sahel en se basant sur sa capacité d'influence.

Ainsi, l'UE va jouer sur sa capacité d'influence et de négociation pour établir une coopération avec les Etats de la région du Sahel. Cette coopération va permettre à l'organisation d'intervenir dans le processus de sécurisation de la zone via les aides au développement qu'elle va accorder aux gouvernements. Elle va aussi organiser des programmes de renforcement de capacité militaire dans les pays tels que le Mali afin d'aider le gouvernement à faire face aux problèmes sécuritaires de la région. Ainsi le Service européen pour l'action extérieure de l'UE a mis en place le programme dénommé « *Stratégie pour le développement et la sécurité au Sahel* » (LEFEBVRE, 2012). Ce programme a pour objectif de stabiliser la région afin de booster son développement, de renforcer la capacité des Etats de la région dans les domaines de sécurité et de développement, etc.

I. LA CAPACITE D'INFLUENCE DE L'UE SUR LA QUESTION SECURITAIRE AU SAHEL

1. Elargissement de la notion de sécurité

Dans le nouveau contexte de globalisation marqué par l'interdépendance croissante, les questions sécuritaires ne sont plus seulement du ressort des Etats. Il y a une implication de plus en plus grandissante des acteurs non étatiques dans les processus de sécurisation de zone en conflit militaire. Parmi ces acteurs, les organisations internationales se distinguent par leur forte implication dans des mécanismes de sécurisation. Cette dynamique indique l'élargissement même du concept de sécurité (DAVID, BENESSEH, 1997).

L'élargissement du champ de sécurité touche les domaines tels que l'économie, la sécurité humaine, le développement etc. Ainsi ces différents volets sont de plus en plus incorporés dans les mécanismes et stratégies de sécurisation de zones en conflit militaire. Cependant, les organisations internationales et supranationales telles que l'UE, interviennent dans les processus de stabilisation de zones en conflit non pas avec des actions militaires mais plutôt par le biais l'aide au développement, la coopération, la diplomatie etc. Donc avec ce mécanisme, elles sont vues comme des soft power. C'est le cas de l'UE avec son intervention dans le processus de sécurisation de la région du Sahel avec la mise en place du programme de Fonds Européenne de Développement (FED) convenu entre le Mali, la Mauritanie et la CEDEAO (EEAS, 2016). Ce programme s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour la Sécurité et le Développement adopté en 2011(EPRS, 2016) avec comme objectifs le renforcement de capacités institutionnelles, le développement économique et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans la région du Sahel.

2. La volonté européenne d'assurer la sécurité au Sahel via la coopération.

Depuis 2008, la question de la sécurité au Sahel occupe une place importante dans l'agenda de la politique étrangère de l'UE. Intervenir dans le processus de sécurisation de cette région fait partie des enjeux sécuritaires de la politique étrangère européenne. Ainsi, pour s'impliquer dans le processus de sécurisation du Sahel, l'UE mise sur la coopération et sur son influence diplomatique afin de créer des partenariats avec les Etats de la sous-région. Étant donné que cette région est composée d'Etats souverains, il n'est donc pas étonnant que l'UE cherche d'abord à établir des relations de coopération via la diplomatie avec ces Etats.

Ainsi, pour le bon fonctionnement de ces relations, l'UE a mis en place des mécanismes de coopérations via la diplomatie avec les Etats du Sahel.

Dans sa politique de coopération avec les Etats du Sahel, l'EU s'appuie sur l'approche globale (ROUPPERT, 2012). Les différentes actions de la diplomatie européenne ne se vont pas avec une approche bilatérale entre l'UE et les Etats tiers, mais plutôt avec une approche régionale qui permet d'établir des coopérations avec les Etats de la région. Ainsi pour rendre opérationnelle les coopérations et les actions diplomatiques établies par la stratégie européenne de sécurisation pour Sahel, l'UE va miser sur l'aide au développement économique. Dans le processus de sécurisation du Sahel, l'aide au développement sera ainsi utilisé comme une arme par la stratégie européenne de sécurisation.

II. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: UNE ARME DE L'UE DANS LE PROCESSUS DE SECURISATION DU SAHEL

Même si l'UE ne se lance pas dans des guerres avec une intervention militaire comme le fait l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), néanmoins elle intervienne dans les processus de sécurisation, de maintien de la paix et de résolution de conflit. Toutefois, les missions menées par l'UE dans le domaine sécuritaire restent des missions à base intensité sur le plan militaire et des missions à forte intensité sur le volet aide au développement. Ainsi, l'UE se sert de l'aide développement comme arme pour intervenir dans les processus de sécurisation de zones en conflit militaire. Cependant, le recours à la force est toujours envisageable car mêmes les traités européens n'écartent pas la possibilité des missions de forces de combats pour la gestion des crises dans les opérations de maintien de la paix (TODOROV, 2003). Mais il faut noter jusqu'à nos jours, les différentes interventions de l'UE dans les processus de sécurisation sont basées sur le volet aide au développement et sur la diplomatie. Donc l'UE se sert de l'aide au développement comme une arme afin d'intervenir dans les processus de sécurisation de zone en conflit militaire. Et son intervention dans la région du Sahel en est une illustration.

1. L'aide au développement : un mécanisme de l'UE dans les processus de sécurisation de zones en conflit militaire

L'aide au développement consiste un prêt ou un don (qui être financier, matériel ou transfert d'expertise) accordé à un Etat ou à une région qui figure sur la liste des pays ou des régions en développement (OCDE, 2003). Cependant, l'aide au développement a pour but de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie de l'Etat ou de la région en question. Toutefois, un Etat peut accorder de l'aide au développement à un autre ou encore une Organisation internationale peut aussi accorder de l'aide au développement à un Etat ou à une région. Et dans le cadre de notre étude, il s'agit de l'UE, qui accorde de l'aide au développement à une région qui est le Sahel. Et pour cela, l'UE établit une coopération avec les Etats de la région afin que l'aide puisse être opérationnelle.

Cependant, il est important de préciser que l'aide au développement accordée par l'UE peut intervenir dans deux cas différents. Dans un premier cas, l'UE peut mener une politique d'aide au développement dans des pays ou région stables en vue d'améliorer les conditions de vie des populations de cette localité. Dans ce cas, l'aide au développement permettrait de relever le niveau de vie des populations en leur permettant d'avoir accès à certains avantages selon le secteur dans lequel intervienne l'aide. Dans un seconde cas, l'aide au développement de l'UE peut intervenir dans un pays ou une région marquée par l'instabilité militaire. Dans ce cas, l'aide au développement est combinée à la stratégie de sécurisation comme c'est le cas dans le Sahel car dans cette région, l'UE s'appuie sur le l'aide au développement afin de contribuer au processus de sécurisation de la région. Elle est active dans la fourniture d'équipement, et matériels militaires. Elle organise des formations de renforcement de capacités avec ses deux missions que son EUCAP et EUTM. Et c'est dans ce contexte que l'organisation européenne va mettre en place des programmes de développement afin de booster la stabilisation de la région du Sahel. Et vue que l'aide au développement passe par le renforcement des capacités dans plusieurs domaines, l'UE a mis en place des missions qui ont pour objectif l'accompagnement et le renforcement de capacités des acteurs nationaux et régionaux intervenant dans le développement et la sécurité du Sahel.

2. EUCAP, une mission de l'UE active dans le secteur de la sécurité au Sahel

La mission de l'Union européenne au Niger (EUCAP) entre dans le cadre de la stratégie pour la sécurité au Sahel de l'UE. Dans le but de renforcer les capacités africaines de sécurité à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, le Conseil européen a approuvé la mise en place d'une mission civile au Sahel afin de renforcer les mécanismes mises en place pour la sécurisation de cette région. Ainsi, le 16 juillet 2012, le Conseil de l'UE a créé la mission EUCAP au Sahel (ROP, 2012). Cette mission a pour objectif de permettre aux autorités nigériennes de mettre en œuvre une stratégie sécuritaire qui combine le volet sécurité et le volet développement (ROP, 2012).

Cependant, outre sa mission de formation en matière de renforcement de capacité et d'aide à l'équipement, l'EUCAP sert aussi de relai entre les Forces de sécurité nigériennes et leurs différents partenaires (Etats Unis, PNUD, Canada, etc.), intervenant dans le processus de sécurisation de la région du Sahel. Par exemple lors des rencontres avec les partenaires, l'EUCAP leurs transmet les besoins en équipement militaire du Niger. Et une concertation entre l'EUCAP et les partenaires est toujours organisée afin de pouvoir déterminer les besoins émis par le Niger en matière d'équipements militaires. Ainsi, sa politique vient en assistance et en complémentarité aux politiques des partenaires de la région qui s'investissent dans le processus de sécurisation de la région du Sahel. Toutefois, il y a un faible décret de coordination entre l'EUCAP, les pays du Sahel et leurs partenaires. La mission de l'EUCAP peine à établir une bonne politique de coordination entre les acteurs vue la multiplicité de ces derniers et la divergence de leurs intérêts politiques et stratégiques. Néanmoins, l'EUCAP tente bien que mal à servir de relai entre différents acteurs dans le processus de stabilisation de la région du Sahel.

3. EUTM, une réponse de l'UE à la crise malienne

L'EUTM (de l'anglais *European Union Training Mission in Mali*) est une mission de formation des Forces armées maliennes lancée en février 2013 suite à la crise malienne (EUEA, 2013). Cette mission a pour objectif d'appuyer la refondation des armées maliennes et de répondre à leur besoin opérationnel avec une fonction d'expertise et de conseil. Pour cela, l'EUTM doit apporter de l'aide dans les domaines du commandement opérationnel et organique. Elle est aussi sensée de veiller au renforcement de capacité en terme de ressources

humaines, de préparations opérationnelles et de renseignements. Cependant, il est important de préciser que la mission ne participe en aucune manière, directe ou indirecte aux opérations de combat. Ce qui n'est pas étonnant vu le statut de soft power avec lequel l'UE intervient dans le processus de sécurisation de la région du Sahel. Pour la mise en place de la mission de l'EUTM, 200 instructeurs (EUEA, 2013) sont déployés dans le camp d'entraînement de Koulikoro (au Mali). Ces instructeurs sont accompagnés de personnels d'appui, ce qui fait un totale de 580 personnes déployées dans le cadre de la mission de l'EUTM au Mali (EUEA, 2013). Ainsi, la mission EUTM s'inscrit dans le cadre de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) de l'UE (ROUPPERT, 2014). Et la rapidité à laquelle la mission a été mise en place, constitue un exemple de la capacité de réaction rapide de l'UE face à une situation d'urgence. L'UE qui est de plus en plus impliquée dans les préventions de crises, vient de démontrer sa capacité à pouvoir réagir de façon rapide en cas d'urgence malgré statut de puissance douce qui la qualifie comme acteur de la scène internationale. A travers la volonté politique de l'UE de s'impliquer dans la sécurité du Sahel, la mission EUTM au Mali apporte à la fois une réponse rapide aux besoins immédiats (rétablir la sécurité au Mali), et aux besoins à long termes (intervenir dans le processus de sécurisation de la région du Sahel). Ainsi, à travers cette intervention au Mali, l'UE semble être fidèle à son principe d'approche globale de sa politique sécuritaire au Sahel. Même avec une intervention aussi rapide et peu préparée, les Etats de l'UE mettent au cœur de leur stratégie une approche au niveau régional.

Dans ses plans d'actions, la mission de l'EUTM est en charge de la formation intensive de quatre bataillons. Cette formation est accompagnée d'une mission de conseil auprès des autorités du Ministère malien de la Défense. La mission a ainsi deux défis à relever. D'une part, il y a un défis immédiat qui consiste à préparer les Forces armées maliennes afin qu'elles puissent faire face à la situation d'insécurité à laquelle le pays est exposé. Et d'autre part, établir des stratégies et mécanismes qui prennent en compte la situation sécuritaire au niveau régional. Pour combiner ces deux axes de la mission, il est nécessaire d'établir une bonne politique de coordination et de communication entre les différents acteurs intervenant dans le processus. Toutefois, il semble avoir un dysfonctionnement au niveau opérationnel de la mission. Les actions menées par la mission sont plus focalisées sur le Mali alors que l'approche de la politique européenne de sécurisation se veut une approche régionale.

En effet, l'UE n'utilise pas la force mais plutôt la puissance douce via sa capacité d'influence économique afin d'apporter sa contribution dans le processus de sécurisation de la région du Sahel. Donc elle peut être considérée comme un soft power dans le processus de sécurisation

de la région sahélienne. Ce statut de soft power lui permet ainsi d'avoir non seulement une influence économique mais aussi une influence politique au auprès des Etats de la région du Sahel. Ainsi, dans le processus de sécurisation du Sahel, la politique sécuritaire de l'UE peut être vue comme politique complémentaire vis-à-vis des politiques des autres acteurs intervenant dans la sécurisation de la région.

CHAPITRE II.

LA POLITIQUE SECURITAIRE DE L'UE DANS LE SAHEL: UNE POLITIQUE COMPLEMENTAIRE

La sécurité de la région du Sahel occupe une place importante dans la politique extérieure de l'UE. L'Organisation européenne a même adopté en 2011 une politique dénommée « *Stratégie pour la Sécurité et le développement du Sahel* » (DCSD, 2015). Cette politique permet à l'UE d'expérimenter la mise en œuvre de son approche globale de stratégie sécuritaire au Sahel. Avec ces trois missions civiles (UECAP Niger, EUTM Mali et EUCAP Mali), focalisées sur le renforcement de capacité des Forces armées des pays de la région et le mécanisme de coordination entre différents acteurs intervenant dans le processus de sécurisation de la région, l'UE s'engage de façon déterminée à la sécurisation du Sahel. Toutefois, pour mener à bien ces différentes missions, l'Organisation européenne doit collaborer avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux qui s'investissent aussi dans la stabilisation de la région du Sahel. Parmi ces acteurs il y a la France qui est un Etat membre de l'UE, les Etats Unis qui, en tant que première puissance mondiale, prennent une part active dans le processus de sécurisation de la région du Sahel. Et il y a aussi l'Union africaine qui, étant une organisation intergouvernementale dont les Etats de la région font partie, a donc le droit et l'obligation d'intervenir dans le processus de stabilisation de la région. Et c'est dans ce contexte de multitude d'acteurs intervenant dans la sécurisation de la région, que nous allons essayer de déterminer si la politique sécuritaire de l'UE est ou non une politique complémentaire vis-à-vis des politiques menées par les autres acteurs.

Toutefois, il est nécessaire de préciser qu'à part ces acteurs cités ci-dessus il y a d'autres organisations internationale et non gouvernementales ainsi que d'autres pays tiers qui interviennent aussi dans la sécurisation de cette région. Mais nous nous intéressons à la politique menée par la France, les Etats Unis et l'Union africaine afin de pouvoir affirmer ou non si la politique de l'UE peut être vue comme une politique complémentaire vis-à-vis des politiques de ces derniers. Cependant, il serait d'abord intéressant de voir pourquoi la sécurité et le développement sont considérés par l'UE comme deux enjeux de taille dans la région du Sahel.

I. SECURITE ET DEVELOPPEMENT : DEUX ENJEUX DE TAILLE POUR L'UE DANS LA REGION DU SAHEL

La stratégie européenne pour le Sahel reconnaît les liens inextricables entre la sécurité et le développement. Son concept d'approche globale vise une intervention financière, économique, militaire et civile afin d'intervenir dans le processus de sécurisation de la région. Sa politique se focalise sur quatre champs d'actions. Il s'agit du développement, de la bonne gouvernance, de l'action diplomatique et de la coopération, ainsi que de l'Etat de droit (ROUPPERT 2014). Si l'UE fait de ces quatre champs les principaux piliers de sa politique sécuritaire dans le Sahel, c'est parce qu'elle prend en compte le fait que la sécurité et le développement sont indissociables dans cette région. Ainsi, la question sécuritaire du Sahel étant indissociable de la question du développement, la stratégie établie par les Etats membres de l'Organisation européenne semble être en phase avec les réalités de terrain.

Toutefois, force est de reconnaître que cette stratégie est une stratégie ambitieuse qui peut générer des déceptions si les résultats obtenus ne sont pas en phase avec les attentes initiales (ROUPPERT, 2014). Cependant, tout dépend de la mise en œuvre de la stratégie et de l'efficacité de collaboration entre l'UE et les autres acteurs intervenant aussi dans le processus de sécurisation de la région. Vu tous les domaines qu'elle englobe, mettre en place une telle stratégie nécessite une collaboration avec les acteurs locaux et internationaux. Ainsi, avec le volet aide développement au cœur de sa stratégie, la politique sécuritaire de l'UE pour la région du Sahel peut-elle être perçue comme une politique complémentaire par rapport aux stratégies militaires menées par d'autres acteurs intervenant aussi dans le processus de sécurisation de la région ?

II. SECURISATION DE LA REGION DU SAHEL : L'UE ET LA FRANCE, DEUX POLITIQUES SECURITAIRES PARALLELES

Dans le processus de sécurisation du Sahel, en plus de l'UE plusieurs acteurs extérieurs tels que les pays tiers dont la France, des puissances internationales telles que les Etats Unis, des organisations intergouvernementales telles que l'Union Africaine etc., prennent aussi part au processus de sécurisation de la région. Vu la multiplicité des acteurs intervenant dans le processus de sécurisation de la région, l'UE se retrouve ainsi dans une zone de forte interaction entre divers acteurs extérieurs. Cependant, la politique sécuritaire menée par France peut être perçue comme une politique parallèle à celle menée par l'UE.

Dans un monde marqué par la concurrence, l'UE doit défendre ses valeurs et ses préférences, mais elle peut aussi faire preuve de générosité via l'aide au développement. Ces deux aspects intérieurs et extérieurs vont permettre de la définir et de la positionner sur la scène internationale. Cependant, même si l'UE n'a pas attendu la dégradation de la situation sécuritaire de la région du Sahel pour intervenir, la France en tant que puissance historique de la zone, l'a toutefois précédée dans le processus de sécurisation de la région. Ainsi, la question est de savoir si la politique menée par l'UE est-elle cohérente et complémentaire vis-à-vis de la politique menée par la France ?

En effet, étant une puissance historique de la région, la France s'est militairement engagée dans le processus de sécurisation de la région (BAGHZOUZ, 2013). Face à l'approche de la stratégie française focalisée sur le volet militaire, la stratégie de l'UE se veut globale et complémentaire. Le principe de la stratégie de l'UE est basé sur le fait que la sécurité et le développement sont indissociables. Donc, même si il y a des actions militaires menées par la France et d'autres acteurs intervenant dans le processus de sécurisation de la région, il est nécessaire de les accompagner par des programmes d'aide au développement ainsi par des programmes de renforcement de capacités militaires afin de maximiser le succès des stratégies de sécurisation de la région. Et c'est dans ce contexte que l'aide au développement de l'UE peut être considérée comme une politique complémentaire vis-à-vis des politiques de sécurisation menées par autres acteurs tels que la France dans le processus de sécurisation du Sahel.

Ainsi, même si la France a devancé l'UE dans le processus de stabilisation du Sahel, l'Organisation européenne n'a pas laissé un ses pays membres aller seul sur le terrain. La plus part des politiques sécuritaires de l'UE sont des politiques complémentaires des actions françaises dans le Sahel. Par exemple au Mali, le programme mené par l'UE sur le renforcement de capacité et de l'équipement des forces armées, a permis aux Forces armées maliennes d'être mieux préparé à faire face à la menace terroriste. Ce qui facilite leur collaboration avec la troupe française de l'opération Serval sur le terrain. Cela démontre que la politique de l'UE et celle de la France dans le processus de stabilisation du Sahel, ne sont pas des politiques opposées ou concurrentes mais plutôt des politiques parallèles et complémentaires au niveau opérationnel.

III. L'UE ET LES ETATS UNIS, DEUX POLITIQUES SECURITAIRES COMPLEMENTAIRES DANS LA REGION DU SAHEL

La politique américaine du Sahel tourne autour de deux principaux axes ; la sécurité avec la lutte contre le terrorisme et l'économie avec la politique énergétique (le pétrole) (BAGHZOUZ, 2013). Comme l'UE, dans leur politique sécuritaire du Sahel, les Etats Unis aussi ont une approche globale qui combine sécurité et développement (BAGHZOUZ, 2013). Mais contrairement à l'UE, Washington oriente plus son intervention vers le volet militaire afin de freiner l'expansion de l'idéologie djihadiste dans la région. Toutefois, cela ne veut pas dire que les Etats Unis sont moins intéressés par l'établissement de coopérations économiques avec les pays du Sahel. Washington a aussi marqué ses intérêts économiques et stratégiques par la multiplication d'initiative dans le secteur de l'économie et de la politique. Ces différentes initiatives constituent des politiques parallèles avec les politiques sécuritaires menées par l'UE dans la région.

Cependant, dans le processus de sécurisation de la région du Sahel, il y a un manque de coordination entre les actions américaines et celles européennes. Ce qui remet en question les dispositifs de surveillance, de renseignement et d'intervention mis en place par l'UE et les Etats Unis (BAGHZOUZ, 2013). Etant donné qu'ils sont engagés sur d'autres terrains en Irak, en Afghanistan etc., comparée à l'intervention de l'UE, les Etats Unis semblent hésitants dans leur intervention au Sahel. Ce qui fait que la présence américaine au Sahel peine à se renforcer mais néanmoins tente de s'adapter. Toutefois, cette présence américaine n'est pas rivale de l'intervention européenne comme le témoigne les différents mécanismes de collaboration et de coordination mis en place par les deux puissances. La présence américaine est ainsi vue comme un atout pour les européens. Elle permet à plus de collaboration et de coordination entre l'UE et Washington afin de faire face aux menaces communes d'insécurité dans la région du Sahel.

C'est dans ce contexte de collaboration que la création d'un cadre de dialogue, de concertation et de coordination entre les européens et les américaines ont permis le bon fonctionnement des mécanismes et stratégies de sécurisation mis en place par les deux puissances. Pour faire face à la situation sécuritaire du Sahel, l'UE et les Etats Unis tentent d'établir des stratégies avec un objectif commun. Même si il est vrai qu'ils sont intérêts politiques, économiques et stratégiques différents vis-à-vis de cette région, force est de reconnaître qu'ils s'efforcent d'adopter des politique complémentaires et non des politiques

concurrentielles. Ainsi, ils conjuguent leurs efforts afin d'établir des actions complémentaires et coordonnées pour la sécurisation de la région du Sahel.

IV. L'UE ET L'UNION AFRICAINE, UN PARTENARIAT POUR LA SECURITE DU SAHEL

La politique de l'Union Africaine dans la région du Sahel est centrée sur trois axes ; la gouvernance, la sécurité et le développement (UA, 2014). La paix et la sécurité étant les conditions nécessaires au développement durable, l'UA accorde une attention particulière à la prévention, à la gestion et à la résolution de conflit en Afrique de façon générale, et dans la région du Sahel en particulier. Œuvré pour la stabilisation de cette région fait parti des projets phares de l'UA pendant ces deux dernières décennies. Ainsi, pour mener à bien ces différentes politiques sécuritaires dans cette région, l'UA va nouer des partenariats avec des acteurs extérieurs tels l'Union européenne qui est fortement engagée dans la politique de renforcement de capacité de l'Architecture Africaine de la Paix et de la Sécurité (APSA) (UA, 2014). Les programmes de renforcement de capacité financés par l'UE ont permis à l'APSA d'une part d'accroître ses performances et d'autre part de renforcer son efficacité opérationnelle. L'APSA a été créée par l'Union africaine en vue d'apporter une réponse structurelle à long terme aux défis de la paix et de la sécurité en Afrique (MUSILA, 2015). Donc la politique de l'UE, qui octroie un soutien financier et matériel à l'APSA, apporte une touche complémentaire à la politique sécuritaire de l'UA dans le Sahel.

A travers différents mécanismes d'appui, l'UE s'engage à accompagner la politique sécuritaire de l'Union africaine au Sahel. Ainsi l'UE apporte son aide financière et logistique à différents programmes de l'UA dans la région du Sahel. Dans la gestion et le déploiement de la FAA (Force Africaine d'Attente), l'UE contribue à la politique de formation des contingents (UA, 2014). A cela s'ajoute son soutien logistique au programme FAA afin qu'il puisse répondre aux besoins immédiats et à long terme à la question sécuritaire en Afrique en général et au Sahel en particulier.

Ainsi, grâce au soutien de l'UE, l'Union africaine a pu mettre à l'épreuve et en action les initiatives collectives africaines en matière de sécurité (MUSILA, 2015). Les différents programmes de l'UA constituent un terrain de coopération au développement permettant à

l'UE de mettre en place ses mécanismes et stratégies sécuritaires afin de soutenir la paix et la sécurité dans le Sahel.

Ainsi, dans le processus de sécurisation de la région du Sahel, la politique sécuritaire de l'Union européenne se veut une politique complémentaire vis-à-vis des politiques menées par la France, les Etats Unis et l'Union Africaine. Adoptant une approche globale qui combine sécurité et développement, l'UE apporte une touche complémentaire au processus de sécurisation de la région du Sahel. Dans sa politique sécuritaire du Sahel, l'UE met un accent particulier sur le soutien des stratégies et politiques des acteurs régionaux et internationaux intervenants dans la stabilisation de la région. L'Organisation européenne porte une attention particulière aux mécanismes de coordination, de collaboration et de partage de renseignement entre acteurs intervenants pour la paix et la sécurité de cette région. Avec chacun de ces acteurs, l'UE établit des approches différentes selon le domaine d'intervention de chacun d'entre eux. Elle a ainsi établi une politique qui se veut complémentaires par rapport aux politiques menées par les acteurs tels que la France, les Etats Unis et l'Union africaine. Cependant, même s'il y a quelques dysfonctionnements notés dans la mise en œuvre de la politique européenne dans le Sahel, force est reconnaitre que la politique sécuritaire de l'UE en tant que politique complémentaire vis-à-vis des autres politiques, répond aux besoins immédiats et à long terme des question sécuritaires de la région du Sahel.

CONCLUSION GENERALE

L'intervention de l'UE dans le processus de sécurisation du Sahel affirme l'engagement européen dans la prévention et la gestion de conflits au delà des frontières européennes. Cette intervention marque une évolution de la politique étrangère européenne avec comme objectif devenir un acteur à part entière dans la prévention et gestion de conflits au niveau international. Cependant, dans ce travail consacré à l'intervention de l'UE dans le processus de sécurisation du Sahel, notre revue de littérature nous a permis de voir l'Organisation européenne comme un acteur à part entière de la scène internationale (DEKERCHOVE, WEYEMBERGH, 2003). Bien qu'elle soit un acteur non étatique, les internationalistes ont reconnu à l'UE le statut d'acteur à part entier de scène internationale qui intervienne dans la coopération internationale ainsi que dans la prévention et la gestion des conflits hors frontières européennes.

Pour ce qui est de l'analyse de la question sécuritaire au Sahel, cela nous a permis de conclure que la région se trouve dans un complexe régional de sécurité. En se basant sur l'approche de Barry Buzan sur le complexe régional de sécurité, nous avons pu démontrer que les questions sécuritaires des Etats du Sahel sont liées de telle sorte que toute stratégie de sécurisation doit être élaborée au niveau régional (BUZAN, 1991). La position géographique et géopolitique du Sahel a fait de la région une des zones les plus vulnérables au monde avec un niveau élevé d'insécurité qui menace toute la région. C'est dans ce contexte que, l'UE dans son intervention dans le processus de sécurisation de la région, établit des plans d'action au niveau régional tout tenant compte de la dimension régionale de la menace.

Ainsi, étant donné que les interventions de l'UE sont focalisées sur le volet aide au développement économique, nous avons vue l'UE comme un soft power. Et son intervention au Sahel en est une illustration car l'Organisation européenne a misé sur l'aide au développement dans le processus de stabilisation de cette région en conflit militaire. Notre analyse de l'intervention de l'UE dans la sécurisation de cette zone nous a donc permis de confirmer le statut de soft power de l'UE sur la scène internationale. Cependant, bien que l'aide au développement économique soit un maillon important dans le processus de sécurisation de zones en conflit militaire, il ne faut pas laisser en rade les actions militaires qui sont indispensables pour stabiliser une zone en conflit militaire. Au Sahel, les actions militaires sont menées par d'autres acteurs, qui comme l'UE, interviennent aussi dans le processus de sécurisation de la région. Donc d'après une analyse de ces actions militaires par

rapport à la politique sécuritaire de l'UE, nous avons donc conclu que la politique sécuritaire menée par l'UE est une politique complémentaire vis-à-vis de celles menées par les autres acteurs. Avec ses trois missions civiles (UECAP Niger, EUTM Mali et EUCAP Mali) focalisées sur le renforcement des capacités militaires des pays de la région, et ses différentes actions d'aide au développement économique, la politique sécuritaire de l'UE se veut une politique complémentaire vis-à-vis de celle menée par les Etats Unis, la France ainsi que l'Union africaine. Donc la stratégie européenne n'est ni concurrentielle, ni opposée à celle des autres acteurs, mais plutôt complémentaire

L'instabilité politique et militaire constitue une des principales entraves au développement du continent africain. Ce qui fait que mettre de l'aide au développement au cœur d'une stratégie de sécurisation peut s'avère rentable et bénéfique pour le succès des processus de stabilisation de zones en conflit militaire en Afrique. L'UE, dans son intervention dans le processus de sécurisation du Sahel, ensemble bien comprendre le lien entre la sécurité et le développement en misant sur l'aide au développement afin d'apporter sa part de contribution dans la stabilisation de cette région en conflit militaire. Même si l'insécurité dans le Sahel ne menace pas directement la sécurité et les intérêts de l'UE ainsi que de ses Etats membres, il n'est pas étonnant que l'Organisation européenne s'engage à intervenir à titre humanitaire, stratégique et politique dans le processus de sécurisation de la région du Sahel. Et ceci s'explique par le fait que nous vivons dans un monde globalisé et que les questions sécuritaires sont devenues des questions internationales avec l'implication d'acteurs extérieurs étatiques ou non étatiques dans les processus de stabilisation de zone en conflits.

Au Sahel, les questions sécuritaires sont indissociables de celles du développement. Et ce lien étroit entre sécurité et développement justifie l'importance de la place qu'occupe le volet d'aide au développement au niveau de la stratégie de sécurisation établie par l'Organisation européenne. Ainsi, avec son statut de soft power, l'UE se sert de la coopération, de la diplomatie et de l'aide au développement afin de participer à la stabilisation du Sahel. Toutefois, vue la situation sécuritaire du Sahel avec un niveau élevé de la menace dont la région fait face, il est possible que la réalisation des projets d'aide au développement y soit dangereuse. Par exemple au nord du Mali, la situation d'insécurité dans laquelle se trouvent les agents des projets d'aide au développement remet en cause la réalisation et le succès des projets de l'UE dans cette zone (EEAS, 2016). A cela s'ajoute des problèmes de coordination politique au niveau régional. Coordonner un projet de développement au niveau régional nécessite une collaboration politique des Etats de la région. Mais au Sahel, de la part des Etats

de la région, il y a une différence de perception des solutions liées à la sécurité de la région (EEAS, 2016). Une situation qui compromet la crédibilité et l'efficacité des projets d'aide au développement de l'UE tels que l'UECAP, l'UETM etc.

La réalisation de ces différents projets rencontre des problèmes de coordination politique au niveau des Etats car même si ces projets ont leur siège dans l'un des Etats de la région il faut reconnaître que leurs objectifs sont autant nationaux que régionaux dans le processus de sécurisation du Sahel. Ainsi, même si l'UE et ses Etats membres ont déjà affecté ou attribué un budget de 650 millions d'EURO (EEAS, 2016) à la stratégie de stabilisation du Sahel, force est de constater que le niveau élevé de la menace et manque de coordination politique entre les Etats de la région remet en cause le succès de la stratégie européenne de sécurisation de la région.

Donc, afin de réaliser ses objectifs, l'Organisation européenne doit créer ou renforcer la capacité de coordination politique et stratégique entre les Etats du Sahel ainsi que les autres acteurs intervenant dans le processus de sécurisation de la région. Et pour cela, elle doit intégrer l'appropriation africaine, c'est-à-dire qu'elle doit travailler en étroite collaboration avec l'UA et la CEDA. Ces organisations peuvent l'assister dans l'élaboration d'un mécanisme de coordination politique entre les Etats de la région. Ce qui peut renforcer l'efficacité de ses plans d'action établis pour la sécurisation du Sahel car les obstacles rencontrés par la stratégie européenne sont plus des problèmes de coordination que des problèmes de fond.

BIBLIOGRAPHIE

- **BAGHZOUZ Aomar**, « Le Maghreb et l'Europe face à la crise du Sahel : Coopérations ou rivalité », *L'Année du Maghreb*, vol. IX, 2013, pp.173-192.
- **BATTISTELLA Dario**, *Théorie des relations Internationales*, Paris : Presses de Sciences Po, 2012, 751p.
- **BONIFACE Pascal**, *La Géopolitique*, Paris : Eyrolles, 2014, 197p.
- **BUZAN Barry**, « New patterns of global security in the twenty-first century », dans *internationals affairs*, 1991, pp.431-451.
- **BUZAN Barry**, « Theories of New Regionalism : Regional Security Complex Theory in the Post-Cold War World », Springer, 2000, pp.140-159.
- **BUZAN Barry, WOEVER Ole**, « Regions and Powers: The structure of international security », Londres: *Cambridge University Press*, 2003, 598p.
- **CHARILLON Frédéric**, « La politique étrangère de l'Union Européenne a l'épreuve des normes américaines », *Cultures & Conflits*, n°44, 2001, pp. 135-152.
- **CLAUDOT-HAWAD Hélène**, « La « question touarègue » : quels enjeux ? », *La Découverte*, Juin 2013, pp.125-147.
- **DECALO Samuel**, « Modality of Civil – Military Stability in Africa », *JOURNAL OF MODERN AFRICAN STUDIES*, 1986, pp.547.
- **DE KERCHOVE Gilles, WEYEMBERGH Anne**, *Securité et Justice : Enjeu de la Politique Extérieure de l'Union Européenne*, Université Libre de Bruxelles, 2003, pp.325.
- **DEL COURT Barbara, MARTINELLI Marta, KLIMIS Emmanuel**, *l'Union Européenne et la Gestion de Crise*, Université Libre de Bruxelles, 2008, pp 270.
- **DJEBBI Sihem**, « Les complexes conflictuels régionaux », *Fiche de l'Irsem* n° 5, Mai 2010, p.9. <http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74>. Consulté 20 Septembre 2016.
- **European Union, External Actions (EEAS)**, http://eeas.europa.eu/background/what-we-do/index_en.htm. Consulté le 28 octobre 2015.
- **European Union, External Actions (EEAS)**, <http://www.eutmmali.eu/>. Consulté le 28 octobre 2015.
- **European Union, External Actions (EEAS)**, « *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel, Service européen pour l'action extérieure* », Septembre 2016, https://eeas.europa.eu/node/10613_fr.

- **GAZANO Antoine**, *L'essentiel des relations Internationales*, Paris : Gualino, 2013, 140p.
- **GOERENS Charles**, « Sécurité et Développement de l'Afrique: une nouvelle approche pour l'UE », Paris : Institut d'Etude de l'Union européenne, *cahier de Chaillot*, n°99, Avril 2007, 75p.
- **GROSS Eva, EJUNCOS Ana**, *EU conflict Prevention and crisis management: Roles Institutions and Policies*, Routledge, Oxford, 2011, pp 192.
- **FILIU Jean-Pierre**, « Les quatre fronts d'Al-Qaïda », *Fayard*, 2009, pp.285-305.
- « *La coopération dans le Sahel, une approche globale* », Revue de la coopération de sécurité et de défenses, février 2015
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/PSD275_V3_light_cle0d71e6.pdf.
Consulté 28 décembre 2015.
- « *L'Afrique et la fin de la guerre froide : De la nécessité d'un "nouveau réalisme"* », Etudes Internationales, Québec, juin 1991, vol. XXII, n° 2, p. 287-306.
- « *Les conflits en Afrique, Questions internationales* », Paris, La Documentation Française, N° 5 janvier-février 2004.
- **MALAFOSSE Antoine**, « Tchad, une continuité de conflits », *Études*, juillet 2008, Tome 409, pp.19-29.
- **MERLINGEN Micheal, OSTRAUSKAITE Rasa**, *European Union Peace building and policing: Governance and the European Security and Defence Policy*, Routledge, New York, 2006, pp 184.
- **MUSILA Cyril**, « Le partenariat Union Africaine-Union Européenne sur la paix et sécurité », *Ressources pour la Paix*, Février 2015, http://www.irenees.net/bdf_fiche-experience-818_fr.html. Consulté le 28 octobre 2015.
- **NYE Joseph S. JR.**, « *Soft Power: The Means to Success in World Politics* », New York, 2004, PublicAffairs, pp.191.
- **PETITEVILLE Franck**, « La coopérations économique de l'Union Européenne entre globalisation et politisation », *Revue française de science politique*, Mars 2001, vol. LI, p.431-458.
- **PETITEVILLE Franck**, « L'Union Européenne, Acteur International «Global» ? Un agenda de Recherche », *Revue Internationale et Stratégique*, Mars 2002, n°47, pp 145-157.
- **PONS François-Xavier**, « Le Sahara et ses frontières étatiques : géopolitique et enjeux », *L'information géographique*, 1997, Vol.LXI, n°61- 4, pp. 154-159.

- **Revue de l'OCDE sur Développement**, l'OCDE, 2003, Vol. IX, n°4, pp.312.
<http://www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2003-4-page-195.htm>.
Consulté le 28 décembre 2015.
- **ROP**, « *Historique de l'Opération EUCAP Sahel* », 2012,
<http://www.operationspaix.net/172-historique-eucap-sahel-niger.html>. Consulté le 30 décembre 2015
- **ROUPPERT Bérengère**, « Le concept européen d'approche globale à l'épreuve de la crise sahélienne ». *Note d'Analyse du GRIP*, Bruxelles, 14 août 2014.
- **ROUPPERT Bérengère**, « La Stratégie de l'UE pour le développement et la sécurité au Sahel 2011-2013: Des efforts continus à pérenniser », *Note d'Analyse du GRIP*, Bruxelles, 17 avril.
- **ROUPPERT Bérengère**, « L'UE et ses États membres au Sahel : quelle présence et quels modes d'actions ? », *Note d'Analyse du GRIP*, Bruxelles, 15 septembre 2014, 2014.
- **SCHWOK René, MERAND Frédéric**, *L'Union Européenne et la Sécurité Internationale : Théories et Pratiques*, Université de Genève, 2009, pp270.
- **Service européen pour l'action extérieure**, « Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel »,
http://www.eeas.europa.eu/delegations/mali/documents/strategie_sahelue_fr.pdf.
Consulté le 28 octobre 2015.
- **Stratégie de l'Union Africaine pour la Région du Sahel**,
<http://www.peaceau.org/fr/article/strategie-de-l-union-africaine-pour-la-region-du-sahel>, Consulté le 28 octobre 2015.
- **Service de Recherche du Parlement européen (EPRS)**, « Sahel : Stratégie de l'UE pou la Sécurité et le Développement »,
[http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=EPRS_BRI\(2016\)582013](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=EPRS_BRI(2016)582013), Consulté le 23 Novembre 2016.
- **TÜRKE, Andras Istvan**, « *La politique Européenne de Sécurité et de Défense : Quel bilan après dix ans ? Quelle nouvelle orientation ?* », L'Harmattan, Paris, 2012, pp 296.
- **TZVETAN Todorov**, « *Le nouveau désordre mondial. Réflexions d'un Européen* », Paris, Robert Laffont, 2003, pp.120.